



Fiche inscription

✉ : Avenue du Lazaret- Les Minimes-17000 La Rochelle

🌐 : <http://www.spiclub.fr>

A	Nom	B	Nom
	Prénom		Prénom
	Date de naissance		Date de naissance
	☎ portable		☎ portable
	Courriel		Courriel
	Adresse		
		Code Postal	
	☎ Fixe	Ville	

Ecrire en Majuscules, SVP

Je souhaite naviguer sur

Dériveur	débutant <input type="checkbox"/>	perfectionnement <input type="checkbox"/>	confirmé <input type="checkbox"/>
Habitable	débutant <input type="checkbox"/>	perfectionnement <input type="checkbox"/>	confirmé <input type="checkbox"/>

Cotisation individuelle

(septembre 2015 – septembre 2016)	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E
Adhésion à l'association Spiclub	60 €	60 €	60 €	60 €	10 €
Activité voile sur les bateaux de l'association	206 €	74 €	61 €		20 € / jour
Licence de base (assurance) Ufolep	29 €	29 €	29 €		
Assurance individuelle "CIP" (facultative 23.52€ ou 30,42 €)					
TOTAL	295 €	163 €	150 €	60 €	30 €

Tarif A: plein tarif et place sur parc à dériveur **Tarif B:** 2ème membre d'une famille ou demandeur d'emploi
Tarif C: chef de bord (au moins 5 sorties encadrées) **Tarif D:** propriétaire **Tarif E:** découverte (3 sorties maxi).

Formalités obligatoires pour chaque adhérent

<input type="checkbox"/> Fiche assurance UFOLEP (fournie par le club)	Certificat médical (*) < à 3 mois	A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/>
	Brevet de natation (50m) (1ere inscription)	A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/>

(*) Important : sans le certificat médical, la demande de licence (l'assurance) est impossible. L'inscription ne sera donc pas valide et il sera interdit d'utiliser la flotte du club.

Engagement

- J'accepte le règlement intérieur du SPI-CLUB qui m'a été communiqué et m'engage à le respecter
- J'ai pris note des modalités d'assurance de base et d'assurance complémentaire (UFOLEP et CIP) qui m'ont été présentées et je complète en ce sens la fiche d'assurance.

Fait à La Rochelle le :

Signature de l'adhérent A:

Règlement :

Fait à La Rochelle le :

Signature de l'adhérent B:

Règlement :

Modulation des Tarifs (Extraits)

A. Adhérent Actif

Donne droit illimité aux navigations (voile légère ou habitable) dans l'année.
Donne droit à une place sur la cale, sous réserve de disponibilité dans la zone réservée au Spiclub.

B. Adhérent Famille

Second membre d'une famille ou demandeur d'emploi
Donne droit illimité aux navigations (voile légère ou habitable) dans l'année.

C. Adhérent Chef de Bord

Ancien Adhérent aux tarifs A ou B,
Skipper habilité par le Spiclub, ayant encadré au moins 5 navigations sur un habitable du Spiclub dans l'année précédente.

D. Adhérent Propriétaire

Ancien Adhérent aux tarifs A ou B, propriétaire d'un croiseur habitable
Après approbation du Conseil d'Administration
Non prioritaire sur les autres Adhérents.

E. Adhérent Découverte

Réservé aux non Adhérents, la première année.
Non prioritaire sur les autres Adhérents.

Extraits du Règlement Intérieur 2015

La signature de la fiche d'inscription marque l'acceptation du règlement intérieur.

Le club ne pourra être tenu responsable en cas de non-respect du règlement intérieur. Le non-respect de ce règlement peut entraîner une radiation.

L'adhésion doit être accompagnée de la remise des documents requis par l'assurance : certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile, brevet de natation ou autre. L'inscription définitive ne pourra prendre effet que dans le respect de cette clause.

Tout participant est responsable de la navigation et prend la décision de naviguer, notamment en fonction de la météo consultée avant chaque départ et en fonction du bateau sur lequel il choisit de naviguer.

Les bateaux ne peuvent être empruntés que par un adhérent (ci-après « l'Utilisateur »).

L'Utilisateur assume intégralement la responsabilité du bateau et de l'équipage, l'organisation de la navigation et la mise en place des mesures de sécurité jusqu'au retour du bateau, du matériel et de l'équipage à l'emplacement de départ.

Chaque participant est responsable de sa propre sécurité, du respect des règlements et s'oblige à suivre les instructions de l'organisateur de la navigation.

Chacun est responsable du matériel de navigation qu'il aura utilisé. Après chaque sortie, il est demandé de rincer et ranger à sa place initiale le matériel utilisé,

Le Spi Club n'est pas responsable des vols ou des dégradations pouvant intervenir dans son local.

L'annulation ou l'interruption d'activités, ainsi que l'exclusion ou la radiation d'un adhérent ne peuvent donner lieu à aucune indemnité, dommages et intérêts ou remboursement de la part du Spi Club.

Couverture UFOLEP

Garanties de base	CIP option 1	CIP Option 2
7.623 €	7.623 €	7.623 €
336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent
610 €	610 €	610 €
305 €		
458 € pour les licenciés UFOLEP	1.525 €	1.525 €
30.490 € x taux 91.470 € x taux > 50% Maximum 60.980 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €
6.098 € 7.623 € pour les licenciés UFOLEP	15.245 €	30.490 € + 7.623 € au conjoint + 3.812 € par enfant à charge (capital total maximum de 60.980 €)